



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°591) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES AILEY, LOUDIÈRES,  
BERLIOZ ET BOUQUET, A LA DIRECTION DES  
AFFAIRES SCOLAIRES DE LA VILLE DE PARIS**

**DÉCISION N° DM-20-012  
EN DATE DU 14 JANVIER 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris, représentée par Madame Bérénice DELPAL, en qualité de directrice des Affaires Scolaires, et domiciliée 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04, d'organiser des formations, dans la salle Bouquet, les 13 et 16 janvier de 9 h à 16 h et les 14 et 17 janvier de 9 h à 12h, dans la salle Ailey, le 20 janvier de 9 h à 16 h, le 21 janvier de 9 h à 15 h et le 22 janvier de 9 h à 12 h, dans la salle Loudières, le 6 février de 9 h à 16 h et le 7 février de 9 h à 13 h, et dans la salle Berlioz, les 21 et 24 avril 2020 de 9 h à 16 h ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec de la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris, représentée par Madame Bérénice DELPAL, en qualité de directrice des Affaires Scolaires, et domiciliée 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04, une convention de mise à disposition de salle, afin d'organiser des formations, d'organiser des formations, dans la salle Bouquet, les 13 et 16 janvier de 9 h à 16 h et les 14 et 17 janvier de 9 h à 12h, dans la salle Ailey, le 20 janvier de 9 h à 16 h, le 21 janvier de 9 h à 15 h et le 22 janvier de 9 h à 12 h, dans la salle Loudières, le 6 février de 9 h à 16 h et le 7 février de 9 h à 13 h, et dans la salle Berlioz, les 21 et 24 avril 2020 de 9 h à 16 h ;

**LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200114-lmc1H6627H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 14/01/2020  
Date de Publication : 14/01/2020